



MAIRIE
DE
SAINT MARC JAUMEGARDE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 28 novembre 2016,

Le Maire de Saint Marc Jaumegarde a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Madame Monique SALOMON (Ingénieur Conseil), a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Daniel ALEXANDRIAN (Ingénieur civil des forêts), comme suppléant par M. le Président du Tribunal Administratif de Marseille.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint Marc Jaumegarde – Place de la Mairie 13100 Saint Marc Jaumegarde **du 19 décembre 2016 au 20 janvier 2017 inclus.**

Le dossier sera consultable aux jours et heures d'ouverture du public, à savoir de 8h00 à 12h00 du lundi au vendredi.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie (Place de la Mairie 13100 Saint Marc Jaumegarde) aux dates et heures suivantes :

- Lundi 19 décembre 2016 de 9h à 12h**
- Jeudi 22 décembre 2016 de 15h à 18h**
- Mardi 27 décembre 2016 de 9h à 12h**
- Mercredi 04 janvier 2017 de 15h à 18h**
- Samedi 07 janvier 2017 de 9h à 12h**
- Mardi 10 janvier 2017 de 15h à 18h**
- Samedi 14 janvier 2017 de 9h à 12h**
- Vendredi 20 janvier 2017 de 15h à 18h**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Saint Marc Jaumegarde, à l'attention de Madame Monique SALOMON - Commissaire Enquêteur, Place de la Mairie 13100 Saint Marc Jaumegarde.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès réception en mairie. Le projet d'élaboration du PLU pourra éventuellement être modifié au vu des conclusions de l'enquête publique et la décision d'adoption du document sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de Saint Marc Jaumegarde.

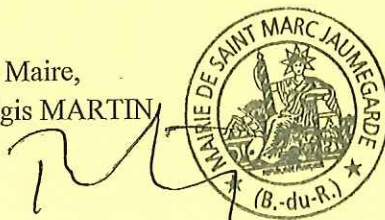
Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique.

L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sera intégré au dossier d'enquête publique.

Toute personne peut demander des informations à l'accueil de la Mairie ou se référer au site internet de la commune : <http://www.saint-marc-jaumegarde.fr/>

Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

Le Maire,
Régis MARTIN





MAIRIE
DE
SAINT MARC JAUMEGARDE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par arrêté en date du 28 novembre 2016,

Le Maire de Saint Marc Jaumegarde a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement.

A cet effet, Madame Monique SALOMON (Ingénieur Conseil), a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Daniel ALEXANDRIAN (Ingénieur civil des forêts), comme suppléant par M. le Président du Tribunal Administratif de Marseille.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint Marc Jaumegarde – Place de la Mairie 13100 Saint Marc Jaumegarde **du 19 décembre 2016 au 20 janvier 2017 inclus.**

Le dossier sera consultable aux jours et heures d'ouverture du public, à savoir de 8h00 à 12h00 du lundi au vendredi.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie (Place de la Mairie 13100 Saint Marc Jaumegarde) aux dates et heures suivantes :

- Lundi 19 décembre 2016 de 9h à 12h**
- Judi 22 décembre 2016 de 15h à 18h**
- Mardi 27 décembre 2016 de 9h à 12h**
- Mercredi 04 janvier 2017 de 15h à 18h**
- Samedi 07 janvier 2017 de 9h à 12h**
- Mardi 10 janvier 2017 de 15h à 18H**
- Samedi 14 janvier 2017 de 9h à 12h**
- Vendredi 20 janvier 2017 de 15h à 18h**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Saint Marc Jaumegarde, à l'attention de Madame Monique SALOMON - Commissaire Enquêteur, Place de la Mairie 13100 Saint Marc Jaumegarde.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès réception en mairie. Le zonage d'assainissement pourra éventuellement être modifié au vue des conclusions de l'enquête publique et la décision d'adoption du document sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de Saint Marc Jaumegarde.

Un examen au cas par cas a été réalisé dans le cadre du zonage d'assainissement, l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sera intégré au dossier d'enquête publique.

Toute personne peut demander des informations à l'accueil de la Mairie ou se référer au site internet de la commune : <http://www.saint-marc-jaumegarde.fr/>

Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

Le Maire,
Régis MARTIN

